DE SANGOSSE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIMILIN FLO

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :
DIMILIN FLO

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Produit phytopharmaceutique - Insecticide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
DE SANGOSSE S.A.S
Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)
☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65
Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation
☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01
Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence
Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

---

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

- *Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :*

Symbole : N (Dangereux pour l'environnement)
Phrases de risque : R50/53

- *Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Pictogrammes : Toxicité Aquatique Aigue catégorie1, Toxicité Aquatique Chronique catégorie 1
Mentions de danger : H400, H410

2.2 – Eléments d'étiquetage

- *Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Pictogramme :

Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
P391 : recueillir le produit répandu
P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres éléments d'étiquetage :
EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 – Autres dangers
Pas d'information disponible.

---

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	Classification (Directive 67/548/CEE)	Classification (Règlement 1272/2008/CE)	Concentration (%)
Diflubenzuron	35367-38-5	N, R50/53	Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410	13.89
Ethylene Glycol	107-21-1	Xn, R22	Acute Tox. 4, H302	≥ 1 < 10
Sulfurous acid, monosodium salt, reaction products with cresol-formaldehydenonylphenol polymer (average MW 300-600)	115535-44-9	R53	H413	≥ 1 < 10

**Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.*

---

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver à l'eau chaude et au savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Appeler un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires
La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin.

---

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pour les grands feux : Mousse résistant à l'alcool
Pour les petits feux : Dioxyde de carbone (CO_2), produit sec,

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau pulvérisée

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance
Aucune information disponible.

5.3- Conseils aux pompiers
Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
Vêtements résistant au feu. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Endiguer.
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

6.4- Références à d'autres sections
Voir les sections 7 et 8.

---

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 – Utilisations finales particulières
Produit phytopharmaceutique : Insecticide

---

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle
Ethylene glycol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m3
		STEL	40 ppm 104 mg/m3
		VLCT (VLE)	40 ppm 104 mg/m3
		VME	20 ppm 52 mg/m3

8.2- Contrôles de l'exposition
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

- **PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Porter un équipement de protection respiratoire lorsque ce produit est utilisé à températures élevées (voir section 8). En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées

- **PROTECTION DES MAINS :**

Gants (Caoutchouc nitrile ou caoutchouc butyle)

- **PROTECTION DES YEUX :**

Lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes de sécurité à protection intégrale

- **PROTECTION DE LA PEAU :**

Vêtements étanches

Mesures d'hygiène générales : Laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire, mâcher de chewing-gum, fumer ou utiliser de produits cosmétiques dans les zones de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Suspension
COULEUR : Blanc cassé
ODEUR : Aucune
POINT DE FUSION : 0°C
POINT D'EBULLITION : 100°C
INFLAMMABILITE : Aucune donnée disponible
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : Aucune donnée disponible
PROPRIETES OXYDANTES : Aucune information disponible
EXPLOSIVITE : Aucune donnée disponible
PRESSION DE VAPEUR : Aucune donnée disponible
DENSITE : 1.1 g/cm3
pH : 6-8
HYDROSOLUBILITE : Dispersable
COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Aucune donnée disponible
VISCOSITE : 300 – 800 mPa.s à 20°C

9.2- Autres informations
-

---

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2- Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales

10.3- Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4- Conditions à éviter
Températures extrêmes et lumière du soleil directe

10.5- Matières incompatibles
Matières à éviter : Oxydants, acides forts et bases fortes

10.6- Produits de décomposition dangereux
Fumée, Oxydes de carbone

---

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE
DL_{50} orale (rat) : > 5000 mg/kg
DL_{50} cutanée (rat) : > 2000 mg/kg
CL_{50} inhalation (rat) : > 5 mg/L (4h)
L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires
Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Données sur la substance Diflubenzuron :
DL_{50} orale (rat) : >4640 mg/kg
DL_{50} cutanée (rat) : > 2000 mg/kg
CL_{50} inhalation (rat) : > 2.49 mg/L (4h)
Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Données sur la substance : Ethylene Glycol :
DL_{50} orale (rat) : 4700 mg/kg
DL_{50} cutanée (lapin) : 10670 mg/kg

MUTAGENICITE SUR LES CELLULES GERMINALES :
Données sur la substance Diflubenzuron :
Test de Ames : Résultat: négatif (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Des cellules ovariennes d'hamster chinois (CHO) : Résultat: négatif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)
Synthèse non programmée du DNA (UDS) : Résultat: négatif
Genotoxicité in vivo : Test du micronucleus in vivo - Espèce: souris - Dose: 0, 15, 150 and 1500 mg/kg bw/a - Résultat: négatif

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITE SYSTEMIQUE POUR UN ORGANE CIBLE – EXPOSITION UNIQUE
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITE SYSTEMIQUE POUR UN ORGANE CIBLE – EXPOSITION REPETEE
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur la substance Diflubenzuron :
Espèce : Chien (mâle et femelle). Voie d'application : Orale. Organes cibles : Foie, rate.
Dose : 0, 2, 10, 50 et 250 mg/g bw/d. Durée d'exposition : 364 jours

---

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité
Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Données sur la substance active Dflubenzuron :
CL_{50} (*Cyprinodon sp.)* : >0.13 mg/L (96h)
CL_{50} (*Onchorhynchus mykiss*) : 0.2 mg/L (96h)
CL_{50} (*Brachydanio rerio*) : 0.2 mg/L (96h)
NOEC (*Onchorhynchus mykiss*) : 0.2 mg/L (96h)

CE_{50} (*Daphnia magna*) : 0.0026 mg s.a;/L (48h)
NOEC (*Daphnia magna*) : 0.00004 mg/L (21 jours)

CE_{50} (*Selenastrum capricornutum*) : >0.3 mg/L (120h)
CE_{50} (*Selenastrum capricornutum*) : > 0.2 mg/L (72h)
NOEC (*Selenastrum capricornutum*) : 0.2 mg/L (72h)

12.2- Persistance et dégradabilité
Données sur la substance Diflubenzuron : Difficilement biodégradable.

12.3- Potentiel de bioaccumulation
Données sur la substance Diflubenzuron : Facteur de bioconcentration : 320

12.4- Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB
Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6- Autres effets néfastes
Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

---

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets
Réemploi interdit. Rendre inutilisable après rinçage. Eliminer les emballages via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

---

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'A.D.R. pour la route, de l'I.M.D.G. pour la mer, et de l'I.C.A.O./I.A.T.A. pour le transport aérien.

14.1- Numéro ONU
UN3082

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (Diflubenzuron)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport
Classe 9

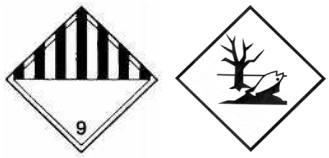

14.4- Groupe d'emballage
Groupe d'emballage III

14.5- Dangers pour l'environnement
Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur
Consulter les sections 6, 7 et 8 de cette fiche de donnée de sécurité

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non concerné

---

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

-

---

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion ; **R50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ; **R53** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme ; **H413** : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
DL_{50}: Dose létale 50%
CL_{50}: Concentration létale 50%
LLNA: Local Lymph Node Assay
NOEL: No observable level effect
NOEC: No observed effect concentration
CE_{50}: Concentration efficace 50%
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)
ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route
IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières angereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition : -

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.